



T-ES(2022)01_fr

7 mars 2022

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport

35^e réunion (à distance)

Lieu : plateforme KUDO

30 novembre – 3 décembre 2021

Etabli par le secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après « le Comité de Lanzarote » ou « le Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après « la Convention de Lanzarote » ou « la Convention ») a tenu sa 35^e réunion à distance sur la plateforme KUDO du 30 novembre au 3 décembre 2021.

1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et état des lieux des ratifications/adhésions à la Convention de Lanzarote

1. Le Comité adopte son ordre du jour. Il figure à l'annexe I. La liste des participants fait l'objet de l'annexe II.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants »

2. Le Comité traite toutes les questions figurant sous forme de commentaires dans les documents T-ES(2021)36 (projet de rapport de mise en œuvre, à l'exception du projet de chapitre I) et dans le document T-ES(2020)23 rev.2 (projet de chapitre I sur les cadres juridiques) et relève que seule la partie relative à la contrainte et à l'extorsion sexuelles dans le projet de chapitre I devra encore être examinée lors de la prochaine réunion (22-25 février 2022). À cet égard, il note également que cette partie sera revue par le Bureau au cours de sa réunion des 13 et 14 décembre 2021 et sera soumise au Comité en janvier 2022.

3. Le Comité passe ensuite en revue toutes les recommandations formulées dans les documents susmentionnés, dans lesquelles des Parties sont énumérées, pour vérifier si des Parties pourraient être retirées de ces listes au vu des informations complémentaires disponibles.

4. Le Comité prend note du fait que la Fédération de Russie demande à supprimer du projet de rapport de suivi la Recommandation I-5, qui exige que soit érigée en infraction pénale la possession par des adultes de « pornographie infantile », compte tenu des préoccupations exprimées par la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie ainsi formulées : *« les modifications législatives à apporter pour se conformer à cette Recommandation, au niveau actuel de développement des technologies de l'information et de la communication, peuvent donner lieu à l'engagement de poursuites massives injustifiées, car si l'on procède aux modifications proposées, on pourrait voir apparaître des situations dans lesquelles des supports ou des documents pornographiques sont stockés sur des dispositifs utilisés par des opérateurs de transmission de données dans le cadre de leurs activités, de même que des éléments obtenus en application de mesures visant à restreindre la diffusion d'informations illégales ; en parallèle, l'opérateur de télécommunications pourrait ne pas avoir connaissance du contenu des informations transmises. »*

5. Le Comité décide néanmoins de maintenir cette Recommandation dans le projet de rapport de suivi et de garder la Fédération de Russie parmi les destinataires de cette recommandation, car sa législation actuelle n'est pas conforme à l'article 20(1)e de la Convention de Lanzarote.

6. Il convient que des dernières informations complémentaires pour chercher à démontrer la conformité avec les recommandations exigeant ou demandant aux Parties concernées d'agir peuvent être soumises au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) au plus tard le **10 décembre 2021**.

2.2. « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » : procédure de conformité concernant le rapport spécial du Comité de Lanzarote

2.2.1. Examen des projets de rapports de conformité suivants en vue de leur adoption :

- R11 sur la protection des enfants victimes
- R12 sur la poursuite des auteurs
- R15 sur les informations et les conseils aux enfants
- R37 sur une approche coordonnée entre les diverses instances responsables

7. Le Comité examine attentivement ces quatre projets de rapports de conformité et, après avoir décidé d'y apporter certaines modifications, adopte les rapports de conformité relatifs aux recommandations R12 sur la poursuite des auteurs et R15 sur les informations et les conseils aux enfants.

8. Il décide que les projets de rapports de conformité relatifs aux recommandations R11 sur la protection des enfants victimes et R37 sur une approche coordonnée entre les diverses instances responsables, ainsi que les projets relatifs aux recommandations R7 sur les mécanismes de collecte des données, R13 sur la coordination et la collaboration des divers acteurs et R31 sur des procédures adaptées aux enfants (qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de cette réunion) seront examinés lors de sa 36e réunion (22-25 février 2022) en vue de leur adoption.

9. Le Comité convient que des informations complémentaires pour chercher à démontrer la conformité avec ces recommandations (R7, R11, R13, R31 et R37) peuvent être adressées au Secrétariat (lanzarote.committee@coe.int) au plus tard le **10 décembre 2021**.

3. Echange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Panel de présentation des travaux récents et à venir des observateurs du Comité de Lanzarote

10. Mme DE CRAIM (Présidente du Comité de Lanzarote) fait remarquer que ce panel est une première de ce qui pourrait devenir une initiative régulière de fin d'année donnant une plus grande visibilité aux travaux pertinents réalisés par les observateurs de la société civile du Comité de Lanzarote. Elle ajoute qu'un tel panel pourrait être élargi à toutes les

initiatives pertinentes de ses participants. Elle clarifie en outre que cela n'exclut pas que des présentations spécifiques soient organisées lors d'autres réunions si les observateurs, participants et membres souhaitent partager des informations précises lors d'une autre réunion (que celle de fin d'année).

– ***ECPAT-International***

11. Mme CZARNECKI (Directrice exécutive adjointe d'ECPAT) présente l'étude réalisée par son organisation dans huit pays de l'Union européenne sur les opinions du public à l'égard de la protection des enfants et de leur vie privée sur internet ([Projet Beacon](#)).

12. Elle indique que ces travaux révèlent que le public est largement favorable à l'abandon d'une partie de sa vie privée au profit d'outils permettant d'identifier les matériels d'abus sexuels d'enfants, et à ce que l'Union européenne veille au changement à long terme de la législation pour protéger les enfants en ligne. Elle souligne que les principaux constats sont :

- 68 % des personnes interrogées sont favorables à ce que l'Union européenne introduise une nouvelle législation sur la détection du matériel d'abus sexuel d'enfants par des sociétés privées ;
- 76 % des personnes interrogées ont déclaré que donner aux prestataires de services en ligne les moyens de détecter et de signaler tout signe de d'exploitation ou d'abus sexuels sur enfants sur internet est plus important, ou aussi important, que la protection de leur vie privée en ligne ;
- en moyenne, 73 % des adultes estiment que leurs enfants ne peuvent pas aller sur internet sans être abordés par des adultes mal intentionnés ;
- près de 7 personnes interrogées sur 10 considèrent que l'on n'a que peu, voire aucune, vie privée sur internet. Ceux qui pensent que la vie privée n'existe pas en ligne (68 %) sont plus de deux fois plus nombreux que ceux qui pensent qu'elle est protégée (25 %) ;
- plus des 3/4 des personnes interrogées pensent que la protection des enfants contre les abus est aussi ou plus importante que la protection de leur propre vie privée.

– ***The International Association of Internet Hotlines (INHOPE)***

13. M. HOWARD (Directeur exécutif de INHOPE) rappelle que derrière tout matériel d'abus sexuel d'enfant trouvé sur internet (qui peut rester accessible en ligne pendant des dizaines d'années) il y a toujours une victime, et que la sensibilisation, la prévention, le signalement et la suppression atténuent les conséquences pour l'enfant victime (même parvenu à l'âge adulte). Il explique le rôle des numéros d'appel d'urgence dans chacune de ces quatre étapes, et indique que la liste des numéros nationaux d'appel d'urgence – mis en place par pratiquement toutes les Parties à la Convention de Lanzarote – est disponible sur le [site internet de INHOPE](#).

– ***Internet Watch Foundation (IWF)***

14. Mme FEDOROVSKY (Assistante pour les affaires politiques et publiques) informe

le Comité sur des activités de sensibilisation d'IWF dans le domaine des images/vidéos d'abus sexuels autogénérées par des enfants.

15. Elle souligne en particulier que, dans une étude menée par IWF en octobre 2021, 67% des signalements reçus par IWF entre le 1^{er} janvier et le 30 septembre 2021 comprenaient des images d'abus sexuels autogénérées par des enfants, soit une augmentation de 27% par rapport à 2020 (hausse de 138% du nombre de signalements impliquant des images autogénérées par des enfants de 11-13 ans ; hausse de 186% du nombre de signalements impliquant des images à caractère pédopornographique autogénérées par des enfants de 7-10 ans).

16. Elle présente ensuite les deux campagnes de prévention ci-après menées par IWF au Royaume-Uni et indique qu'elles peuvent facilement être adaptées à d'autres contextes nationaux :

- [Gurls out loud](#) afin d'aider les filles de 11-13 ans à reconnaître les agissements des délinquants, et à renforcer leurs capacités de bloquer, de signaler et de parler à une personne de confiance ;
- [T.A.L.K.](#) afin de sensibiliser les parents à ces agissements criminels et de les motiver et de les former à la protection des enfants, notamment grâce à une vidéo percutante pour faire comprendre aux parents que s'ils n'assurent pas de protection, ils laissent la porte ouverte à des délinquants sexuels en ligne et leur donnent accès à leurs filles.

17. Mme FEDOROVSKY décrit également l'outil [Report Remove](#) conçu avec NSPCC et en partenariat avec l'application de vérification d'âge [Yoti](#), qui aide les jeunes à signaler les images ou vidéos à caractère sexuel partagées en ligne et leur permet de les faire supprimer si elles sont illicites.

18. Enfin, elle présente au Comité le nouvel outil [IntelliGrade](#), grâce auquel les analystes d'IWF peuvent précisément évaluer les images et vidéos d'abus sexuels d'enfants, tout en générant automatiquement des « hash » uniques (empreintes digitales) servant à identifier et à éliminer ces images où qu'elles apparaissent. Elle souligne qu'IntelliGrade permet d'enrichir ce « hachage » avec des métadonnées contextuelles supplémentaires compatibles avec la législation relative aux abus sexuels d'enfants et avec les classifications de nombreuses juridictions du monde, ainsi qu'avec la norme Baseline d'Interpol.

– ***Weprotect Global Alliance***

19. Mme SETTER (Responsable de la politique à WeProtect Global Alliance) présente le [rapport d'évaluation de la menace mondiale 2021](#), qui comporte les résultats d'une [enquête réalisée auprès des entreprises technologiques](#).

20. Elle souligne en particulier, s'agissant du rapport d'évaluation de la menace mondiale 2021, que :

- Le Centre national américain pour les enfants disparus et exploités traite en moyenne 60 000 signalements d'abus sexuels d'enfants en ligne chaque jour ;

- La Fondation Internet Watch a constaté une augmentation de 77 % du matériel à caractère sexuel autogénéré par des enfants entre 2019 et 2020.

21. Pour ce qui est de l'Enquête réalisées auprès d'entreprises technologiques en février-mars 2021, elle indique que :

- 84 % des entreprises interrogées disposent de processus au moins partiellement automatisés pour transmettre les signalements d'abus sexuels d'enfants en ligne, ce qui laisse penser que la gestion des signalements est relativement efficace ;
- Alors que la plupart des entreprises utilisent des outils pour détecter le matériel d'abus sexuels d'enfants (87 % utilisent le « hachage » d'images), seules 37 % d'entre elles utilisent actuellement des outils pour détecter la sollicitation (grooming) d'enfants en ligne. En outre, l'utilisation de classificateurs avancés pour détecter les contenus vidéo et de diffusion en direct est moins courante, bien que cette catégorie soit de plus en plus répandue ;
- La plupart des signalements sont au moins partiellement automatisés, et la quasi-totalité des entreprises disposent d'une forme de mécanisme de signalement ;
- Les mesures de prévention, comme les messages de dissuasion et les ressources en matière de sécurité des enfants, sont largement répandues, mais elles sont moins courantes que le recours à la détection par hachage, malgré leur capacité à prévenir les abus avant qu'ils ne se produisent ;
- De nombreuses entreprises utilisent des outils développés par d'autres, mais il est moins fréquent qu'elles développent des outils en interne et les partagent ;
- La plupart des entreprises ne publient pas encore de rapports de transparence. Toutefois, la grande majorité de celles qui le font publient des données spécifiques sur les abus et l'exploitation sexuels d'enfants.

22. Mme SETTER présente ensuite une [enquête mondiale](#) menée avec Economist Impact auprès de jeunes de 18 à 20 ans dans 54 pays du monde sur les expériences de préjudices sexuels en ligne vécues pendant l'enfance, et précise en particulier que :

- 54 % des personnes interrogées (âgées de 18 à 20 ans) ont subi au moins l'un des quatre préjudices sexuels en ligne pris en compte ;
- une personne interrogée sur trois (34 %) a été invitée à faire un acte sexuellement explicite en ligne pendant son enfance qui la mettait mal à l'aise ;
- 29 % de toutes les personnes interrogées ont reçu un contenu sexuellement explicite d'un adulte qu'elles connaissaient ou d'une personne qu'elles ne connaissaient pas ;
- 25 % de toutes les personnes interrogées se sont vu demander par un adulte qu'elles connaissaient ou quelqu'un qu'elles ne connaissaient pas de garder secrète une partie de leurs échanges sexuellement explicites en ligne ;
- 29 % de toutes les personnes interrogées ont eu des images et/ou des vidéos sexuellement explicites d'elles partagées par quelqu'un sans leur consentement (18 % par une personne de leur âge) ;
- L'âge auquel les enfants sont exposés pour la première fois à des contenus sexuellement explicites semble diminuer. L'âge moyen de la première exposition chez les personnes interrogées de 18 ans était de 12,7 ans, soit presque une année

de moins que l'âge moyen de la première exposition chez les personnes interrogées de 20 ans (13,4 ans).

23. Pour finir sur une note positive, elle souligne néanmoins que, malgré les difficultés, l'espoir subsiste puisque les pays, les entreprises et les organisations caritatives prennent tous part à la lutte contre ce crime, que la situation évolue, même si cette évolution n'est pas encore assez rapide, et que la technologie de la sécurité en ligne est plus accessible et avancée que jamais. Elle reconnaît qu'il reste de nombreux problèmes à résoudre pour lutter efficacement contre le matériel d'abus sexuels d'enfants en ligne, en particulier les images et/ou les vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants, et qu'il importe de mieux comprendre l'utilisation de ces images et/ou vidéos par les enfants eux-mêmes grâce à leur participation.

3.2. Présentation du projet de rapport « Contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et collaboration avec le Comité de Lanzarote : perspective de la société civile »

24. Mme CZARNECKI (Directrice exécutive adjointe d'ECPAT) et Mme RUTAI (Consultante indépendante) présentent le projet de rapport « Contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et collaboration avec le Comité de Lanzarote : perspective de la société civile », établi à partir d'une enquête en ligne diffusée auprès des membres des organisations de la société civile (OSC). Elles attirent l'attention du Comité sur les conclusions préliminaires suivantes :

- Le rôle, la fonction et l'impact possible des OSC observatrices sur les travaux du Comité de Lanzarote ne sont pas clairs pour les organisations de la société civile ;
- La mobilisation et la coordination à l'égard de la représentation au Comité de Lanzarote varient considérablement au sein des réseaux des OSC observatrices ;
- Les organisations de la société civile attendent des OSC observatrices qu'elles partagent les informations et les bonnes pratiques, qu'elles permettent la participation et qu'elles garantissent l'accès au Comité.

25. Elles appellent aussi le Comité de Lanzarote à ce qu'il partage son point de vue sur la façon dont il peut soutenir :

- une contribution plus active de la société civile à la mise en œuvre de la Convention ;
- une participation plus active de la société civile au suivi de la Convention ;
- une initiative prise par les OSC observatrices en faveur de la mobilisation et de l'organisation de l'action de la société civile contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants.

26. Enfin, elles informent le Comité que la version finale de ce rapport doit être adoptée prochainement par un groupe de discussion et qu'elle sera distribuée aux membres du Comité de Lanzarote en temps utile.

27. Le Comité de Lanzarote reconnaît l'apport de ce travail à sa réflexion pour renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi de la Convention de Lanzarote et convient d'examiner la version finale de ce rapport lors d'une prochaine

réunion.

3.3. Introduction au [2e Protocole additionnel à la Convention de Budapest](#)

28. M. SEGER (Chef de la Division de la cybercriminalité du Conseil de l'Europe) informe le Comité de Lanzarote que le 2e Protocole additionnel à la Convention de Budapest sur le renforcement de la coopération et de la divulgation des preuves électroniques a été adopté le 17 novembre 2021 par le Comité des Ministres (ouverture à la signature prévue pour le 12 mai 2022). Le Comité prend note que d'autres versions linguistiques du protocole additionnel que le français et l'anglais sont disponibles dans une annexe à une [Proposition de décision du Conseil autorisant les États membres à ratifier le 2e protocole additionnel à la convention de Budapest](#) (document COM(2021)719 final ANNEXE 2).

29. M. SEGER indique que ce nouvel instrument était nécessaire en raison de la complexité croissante de l'obtention de preuves électroniques pouvant être stockées dans des juridictions étrangères, multiples, changeantes ou inconnues. Ainsi, le Protocole fournira, aux Etats qui le ratifieront, une base légale pour la divulgation des informations d'enregistrement de nom de domaine et pour la coopération directe avec les fournisseurs de services en matière d'information des abonnés, des moyens efficaces pour obtenir des informations sur les abonnés et des données de trafic, une coopération immédiate en cas d'urgence, des outils d'assistance mutuelle, ainsi que des garanties de protection des données personnelles.

30. M. SEGER estime en outre que cet instrument sera utile, pour les Etats qui le ratifieront, également en ce qui concerne la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne car il vise à rendre plus efficace la lutte contre tous les cybercrimes et tout crime impliquant des preuves électroniques.

31. La Fédération de Russie tient à souligner que les Etats n'ayant pas ratifié la Convention de Budapest et ses Protocoles ont d'autres instruments et moyens pour lutter contre tous les cybercrimes et tout crime impliquant des preuves électroniques.

32. Enfin, en réponse à une question sur les travaux en cours du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY) suite à l'adoption de ce protocole, M. SEGER mentionne la mise en place d'un groupe de travail sur les enquêtes sous couverture et l'extension des recherches.

3.4. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote et/ou informations sur la préparation de la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant

– Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et ses organes subordonnés

33. Mme LAMBRECHT-FEIGL (Co-Secrétaire du CDENF) informe le Comité de Lanzarote des deux webinaires tenus le 22 novembre 2021 dans le cadre de la série de webinaires

du CDENF sur le COVID-19 et les droits de l'enfant, portant sur la [Santé mentale des enfants](#) et sur les [Violences intrafamiliales](#) (ce dernier était une contribution du Conseil de l'Europe à l'édition 2021 de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels).

34. Elle indique par ailleurs que la nouvelle Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) a été adoptée par le CDENF lors de sa 4e réunion plénière (13-15 octobre 2021) et sera lancée lors d'une conférence à Rome le 7-8 avril 2022.

35. Enfin, elle informe le Comité de l'état d'avancement des activités du Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE) et du Groupe de travail sur les réponses à la violence contre les enfants (CDENF-GT-VAE), et sur les travaux en cours sur les droits de l'enfant et la participation de l'enfant à la prise de décision dans le domaine biomédical, conjointement avec le Comité directeur de bioéthique (DH-BIO).

– ***Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)***

36. Outre la présentation faite par M. SEGER (voir ci-dessus, point 3.3), le Comité de Lanzarote est informé par Mme CASTELLO-BRANCO (Vice-présidente, Portugal) de la [Conférence Octopus](#) (16-18 novembre 2021), en particulier de sa participation à un atelier sur la détection automatisée des matériels d'abus sexuel.

– ***Comité européen de coopération juridique (CDCJ)***

37. Mme CASTELLO-BRANCO se réfère également à la [Conférence internationale sur « Apatridie et droit à une nationalité en Europe : progrès, défis et opportunités »](#) (23-24 septembre 2021) au cours de laquelle a eu lieu un débat sur une justice adaptée aux enfants.

38. Elle informe le Comité que le CDCJ tient sa 97e réunion plénière les mêmes jours que l'actuelle réunion du Comité de Lanzarote (1-3 décembre 2021) et que ses travaux portent sur des documents qui pourraient intéresser les Parties à la Convention de Lanzarote. Elle présentera des informations sur les développements concernant les documents ci-dessous lors d'une prochaine réunion du Comité de Lanzarote :

- Une étude de faisabilité d'un instrument juridique sur la protection de l'intérêt supérieur de l'enfant en cas de séparation des parents ;
- Une liste de contrôle révisée pour l'évaluation des aspects et de l'impact de l'égalité des sexes.

– ***Echange avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et d'autres responsables d'organes de suivi***

39. Mme DE CRAIM (Présidente, Belgique) se réfère à sa participation à l'échange annuel avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et d'autres responsables d'organes de suivi (25 octobre 2021) au cours duquel elle a présenté les travaux du Comité de Lanzarote autour des trois axes suivants : synergies et coordination avec d'autres

instances ; impact plus fort grâce à une visibilité accrue ; efficacité accrue grâce à des méthodes de travail innovantes.

– ***Echange de vues avec les Délégués du Comité des Ministres***

40. Mme DE CRAIM informe aussi le Comité de son échange de vues avec les Délégués du Comité des Ministres tenu le 10 novembre 2021 au cours duquel elle a présenté les activités les plus récentes du Comité.

41. Elle précise que 24 délégations ont pris la parole dans un échange très fructueux, notamment pour apporter leur soutien aux travaux menés par le Comité, fournir des informations sur leurs activités au niveau national et poser diverses questions, en particulier sur la réflexion du Comité de Lanzarote pour renforcer sa procédure de suivi et pour aborder la portée potentiellement mondiale de la Convention. Elle ajoute que plusieurs questions concernaient un éventuel soutien pour renforcer les capacités des Parties à prévenir et combattre l'exploitation et les abus sexuels à l'encontre des enfants par le biais d'activités de coopération.

4. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels et autres projets pertinents

42. Mme GASPARYAN (Chargée de projet principale à la Division des droits de l'enfant) informe le Comité de Lanzarote de l'état d'avancement des différents [projets de coopération](#) en matière de droits de l'enfant ayant un lien avec la protection des enfants contre la violence.

43. Mme SCAPPUCCI (Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote) rappelle quant à elle que d'autres projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ainsi que des activités de renforcement des capacités, pourraient être menés si le Conseil de l'Europe reçoit des contributions volontaires spécifiques pour cela.

5. Questions procédurales

5.1. Présentation et examen des amendements suggérés au Règlement intérieur du Comité (document T-ES(2021)35) sur la base des idées discutées pour la dernière fois en juin 2021 lors de l'examen du document de réflexion contenant des suggestions pour renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen termes (document T-ES(2021)15)

44. Mme SCAPPUCCI rappelle que, lors de sa 32e réunion (28-30 juin 2021), le Comité de Lanzarote s'était « félicité de l'offre faite par Mme CASTELLO-BRANCO (Portugal) et Mme DOURTHE (France) d'élaborer, avec l'aide du Secrétariat, un projet de Règlement intérieur révisé, reflétant plus concrètement les principales suggestions figurant dans le document de réflexion, à examiner avant de se prononcer à son sujet lors d'une prochaine réunion plénière » ([voir paragraphe 32 de la liste des décisions](#)).

45. Le Comité démarre l'examen du projet de Règlement intérieur révisé préparé par Mme CASTELLO-BRANCO (Portugal) et Mme DOURTHE (France) et décide de poursuivre celui-ci lors de sa 36e réunion (22-25 février 2022) en gardant à l'esprit que seuls les points suivants ont déjà été convenus :

- Lorsqu'une Partie nomme un représentant conformément à la Règle 2.1§2, elle s'efforce, autant que possible, et dans la limite de ce qui est compatible avec les fonctions nationales du représentant, de nommer ce représentant pour un mandat d'au moins deux ans ;
- Le mandat du/de la Président(e), du/de la Vice-président(e) (Règle 3§4) et celui des membres du Bureau (Règle 4§2) est de deux ans, renouvelable une fois (et non plus d'un an renouvelable une fois) ;
- Les membres du Bureau peuvent être jusqu'à cinq en plus du/de la Président(e), du/de la Vice-président(e) (Règle 4§1 – et non plus jusqu'à trois).

5.2. Point sur la réflexion concernant un éventuel suivi des recommandations du rapport « [Respecter les droits de l'homme et l'Etat de droit lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne](#) » / Débriefing de l'[atelier Octopus](#)

46. Mme SCAPPUCCI informe le Comité de Lanzarote des riches discussions au sein de l'atelier Octopus concernant les recommandations de ce rapport et le Comité convient de poursuivre sa discussion sur ces recommandations à la lumière de la réflexion du Bureau à leur sujet comme décidé lors de sa 34e réunion (4-7 octobre 2021, voir [liste des décisions §§27-29](#)).

5.3. Nomination d'un représentant du Comité de Lanzarote ou d'un représentant suppléant auprès de divers organes

47. Par faute de temps, le Comité de Lanzarote reporte la nomination de suppléants au :

- Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) ;
- Groupe de travail sur les réponses à la violence à l'égard des enfants (CDENF-GT-VAE) ;
- Comité d'experts sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement (CJ/ENF-ISE) ;
- Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY).

6. Questions diverses

48. M. NIKOLAIDIS (Grèce) informe le Comité de Lanzarote du lancement d'un plan d'action national pour lutter contre les abus sexuels à l'encontre des enfants en Grèce avec Mme RAPTI, membre du Parlement et responsable de la Campagne « UN sur CINQ » du Conseil de l'Europe en Grèce, dans le rôle de coordinatrice nationale.

49. M. KLANČNIK (EUROPOL) présente les activités récentes d'EUROPOL et, dans ce contexte, le Comité prend note que :

- Dans le cadre de l'[évaluation de la menace contre la criminalité organisée sur](#)

[Internet \(IOCTA\) 2021 d'EUROPOL](#), le partage non consensuel de matériel explicite auto-généré par des enfants est une préoccupation croissante, notamment en raison des mesures de confinement dues à la pandémie de COVID-19 ;

- Le [10e groupe de travail d'EUROPOL sur l'identification des victimes \(VIDTF\)](#) s'est tenu les 25 octobre et 5 novembre 2021. Ceci a permis d'identifier provisoirement 18 enfants et d'appréhender deux délinquants, tandis que neuf de ces jeunes victimes ont déjà été secourues par les autorités compétentes, avec des enquêtes en cours pour protéger les autres (informations envoyées aux pays concernés pour d'autres mesures appropriées). Le VIDTF est une initiative d'EUROPOL qui a rassemblé des spécialistes de 26 pays et d'agences partenaires pour identifier les victimes et les délinquants représentés dans des matériels d'abus sexuels d'enfants ;
- EUROPOL a tenu une réunion annuelle d'experts du 22 au 24 novembre 2021, en présentiel et en ligne. Cette réunion était organisée à l'occasion de la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre 2021). Des membres des forces de l'ordre d'Europe, des États-Unis et d'Australie se sont réunis et ont échangé des connaissances en matière d'opérations et de questions stratégiques dans la lutte contre l'exploitation sexuelle d'enfants ;
- L'initiative [Europol Stop Child Abuse – Tracer un objet](#), en place depuis 2017, a abouti à plus de 26 800 suggestions envoyées par le grand public, 12 enfants victimes d'abus sexuels identifiés à partir de cas dits « cold case » et mis en sécurité et 4 délinquants identifiés et poursuivis en justice.

50. M. KLANČNIK rappelle également l'existence de l'initiative [helplinks.eu \(Police2Peer\)](#) et invite les membres du Comité à y contribuer.

51. Le Comité de Lanzarote convient par ailleurs qu'il serait intéressant d'être informé lors d'une prochaine réunion du projet #ReDirection de [Protect Children Finland](#).

52. Le Comité de Lanzarote prend note que ses prochaines réunions sont programmées comme suit :

- 36^{ème} réunion, 7-10 mars 2022 (Strasbourg/hybride)
- 37^{ème} réunion, 29 juin - 1^{er} juillet 2022 (Strasbourg/hybride à confirmer)
- 38^{ème} réunion, 29 novembre - 2 décembre 2022 (Strasbourg/hybride à confirmer)

Annexe I

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion, adoption de l'ordre du jour et état des ratifications/adhésions à la Convention de Lanzarote**
- 2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote**
 - 2.1. « La protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels facilités par les technologies de l'information et de la communication (TIC) : répondre aux défis soulevés par les images et/ou vidéos à caractère sexuel autogénérées par des enfants »
 - 2.2. « Protéger les enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels » : procédure de conformité concernant le rapport spécial du Comité de Lanzarote
 - 2.2.1. Examen des projets de rapports de conformité suivants en vue de leur adoption :
 - R11 sur la protection des enfants victimes
 - R12 sur la poursuite des auteurs
 - R15 sur les informations et les conseils aux enfants
 - R37 sur une approche coordonnée entre les diverses instances responsables
- 3. Échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques**
 - 3.1. Panel de présentation des travaux récents et à venir des observateurs du Comité de Lanzarote :
 - ECPAT-International
 - The International Association of Internet Hotlines (INHOPE)
 - Internet Watch Foundation (IWF)
 - WeProtect Global Alliance
 - 3.2. Présentation du projet de rapport « Contribution à la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote et collaboration avec le Comité de Lanzarote : perspective de la société civile »
 - 3.3. Introduction au [2e Protocole additionnel à la Convention de Budapest](#)
 - 3.4. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ayant participé à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe au nom du Comité de Lanzarote et/ou informations concernant la prochaine Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant :
 - Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) et ses organes subordonnés
 - Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)

- Comité européen de la coopération juridique (CDCJ)
- Echange avec la Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe et d'autres responsables d'organes de suivi
- Echange de vues avec les Délégués du Comité des Ministres

4. Projets de coopération du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

5. Questions procédurales

- 5.1. Présentation et examen des amendements suggérés au règlement intérieur du Comité (document T-ES(2021)35) sur la base des idées discutées en juin 2021 lors de l'examen du document de réflexion contenant des suggestions pour renforcer l'efficacité du mécanisme et de la procédure de suivi à court ou moyen terme (document T-ES(2021)15)
- 5.2. Point sur la réflexion concernant un éventuel suivi des recommandations du rapport « [Respecter les droits de l'homme et l'État de droit lors de l'utilisation de technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne](#) » / Débriefing de l'[atelier Octopus](#)
- 5.3. Nomination d'un représentant du Comité de Lanzarote ou d'un représentant suppléant auprès de divers organes

6. Questions diverses

Dates des prochaines réunions

- **36^{ème} réunion, 7-10 mars 2022** (Strasbourg/hybride à confirmer)
- **37^{ème} réunion, 29 juin - 1^{er} juillet 2022** (Strasbourg/hybride à confirmer)
- **38^{ème} réunion, 29 novembre - 2 décembre 2022** (Strasbourg/hybride à confirmer)

Annexe II

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	<p>1. Ms Alma TANDILI Apologised / Excusée Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p> <p>2. Ms Kleopatra GJIK Specialist Protection and Monitoring of Child Rights State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Health and Social Protection</p> <p>3. Ms Arda HOXHA Head of Sector of Protection and Monitoring of Child Rights Ministry of Health and Social Protection</p>
ANDORRA / ANDORRE	<p>Ms Lara FORTÓ RIBERA Psychologist Child and Youth Care Department Ministry of Social Affairs, Youth and Equality</p>
ARMENIA / ARMÉNIE	<p>Ms Gayane HOVAKIMYAN Deputy Director Center for Implementation of Legal Education and Rehabilitation Programs Ministry of Justice</p>
AUSTRIA / AUTRICHE	<p>Ms Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice</p>
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	<p>1. Mr Samir GARAYEV Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs</p> <p>2. Ms Raida AMIRBAYOVA Chief Advisor Department on Work with Regional Centres State Committee for Family, Women and Children Affairs</p>

BELGIUM / BELGIQUE	<p>Ms Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice</p> <p>Mme Valérie GENGOUX Service for Criminal Policy FPS Justice</p>	CHAIRPERSON / PRÉSIDENTE
BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Ms Tijana BOROVCANIN High Expert Associate Sector for Human Rights Ministry for Human Rights and Refugees	
BULGARIA / BULGARIE	Mr Yanko KOVACHEV State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection	
CROATIA / CROATIE	Ms Marlena JUKIĆ Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice	
CYPRUS / CHYPRE	<p>1. Ms Hara TAPANIDOU Principal Social Services Officer Social Welfare Services Ministry of Labour, Welfare and Social Insurance</p> <p>2. Ms Marina EFTHYMIADOU Social Welfare Officer Social Welfare Services Ministry of Labour, Welfare and Social Insurance</p>	Apologised / Excusée
CZECH REPUBLIC / RÉPUBLIQUE TCHÈQUE	<p>1. Ms Aneta PRCHLÍKOVÁ Senior Ministerial Counsellor Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p> <p>2. Mr Ondřej LEBL Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p>	
DENMARK / DANEMARK	Ms Dorthea BISGAARD VASE Head of Section Criminal Law Division Ministry of Justice	
ESTONIA / ESTONIE	Ms Brit TAMMISTE Adviser Criminal Policy Department Ministry of Justice	

FINLAND / FINLANDE	Ms Helinä HEIKKINEN Legal Officer Unit for Human Rights Courts and Conventions Legal Service Ministry for Foreign Affairs
FRANCE / FRANCE	1. Mme Bertille DOURTHE MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Magistrate – Rédactrice au bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la justice 2. Mme Caroline BÖTSCHI Vice-Présidente au tribunal judiciaire de Nanterre
GEORGIA / GÉORGIE	Ms Ketevan TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government
GERMANY / ALLEMAGNE	Ms Jana BEWERSDORFF Senior Public Prosecutor Division II A 7 Federal Ministry of Justice and Consumer Protection
GREECE / GRÈCE	Mr George NIKOLAIDIS Director Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health
HUNGARY / HONGRIE	1. Ms Csenge Diána TÓTH Legal Adviser Deputy Secretariat of State for Criminal Law Codification Ministry of Justice 2. Ms Dorottya HUSZÁR Head of Department Department for Child Protection and Guardianship Affairs State Secretariat for Social Affairs Ministry of Human Capacities
ICELAND / ISLANDE	1. Ms Erna Kristín BLÖNDAL Apologised / Excusée Director General Department of Children and Families Ministry of Social Affairs 2. Ms Halldóra DRÖFN GUNNARSDÓTTIR Senior Advisor Department of Children and Families Ministry of Social Affairs 3. Ms Silja STEFÁNSDÓTTIR Legal Advisor Department of Children and Families Ministry of Social Affairs

IRELAND / IRLANDE	<p>1. Mr Ken KEATING Administrative Officer Cyber Security Policy SMR and Applied Policy Criminal Justice Department of Justice</p> <p>2. Ms Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice</p>
ITALY / ITALIE	<p>1. Ms Tiziana ZANNINI Apologised / Excusée Director General Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p>2. Ms Elena FALCOMATÀ Apologised / Excusée Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p> <p>3. Mr Marino DI NARDO Senior Expert Presidency of the Council of Ministers Department for Family Policies</p>
LATVIA / LETTONIE	<p>1. Ms Indra GRATKOVSKA Director Department of Criminal Law Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Kristiāna KALNIŅA Lawyer Department of Criminal Law Ministry of Justice</p>
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	<p>1. Mr Claudio NARDI Apologised / Excusé Counsellor Division for Economic Affairs and Development Office for Foreign Affairs</p> <p>2. Ms Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services</p>
LITHUANIA / LITUANIE	<p>Ms Laura PURINĖ Senior Adviser Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour</p>

<p>LUXEMBOURG / LUXEMBOURG</p>	<p>1. Mme Marguerite KRIER Conseiller de Gouvernement 1^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p>2. Mme Anna ILINA Attachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p> <p>3. Mme Fabienne ABENS Professeur détaché Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</p>
<p>MALTA / MALTE</p>	<p>Ms Lorna MUSCAT MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Apologised / Excusée</p> <p>Head of Office Office of the Commissioner for Children</p>
<p>REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA</p>	<p>Mr Artur DEGTEARIOV Head of the Child Pornography Crime Investigation Section Cybercrime Investigation Directorate National Investigation Inspectorate General Police Inspectorate Ministry of Internal Affairs</p>
<p>MONACO / MONACO</p>	<p>1. Mme Corinne MAGAIL Apologised / Excusée Chargée de mission Direction des Affaires Internationales Ministère d'Etat</p> <p>2. Mme Dalila MEHDI Administrateur Division de l'Inclusion Sociale et du Handicap Direction de l'Action et de l'Aide Sociales</p>
<p>MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO</p>	<p>Ms Svetlana SOVLJ Apologised / Excusée Head of the Department for Protection of Children and Youth Directorate of Social Welfare and Child Protection Ministry of Labour and Social Welfare</p>
<p>NETHERLANDS / PAYS-BAS</p>	<p>Mr Luuk ESSER MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU</p> <p>Senior policy advisor on sexual violence (coordinator) Crime and Security Department Law Enforcement and Crime Prevention Department Directorate-General for the Administration of Justice and Law Enforcement Ministry of Justice and Security</p>
<p>NORTH MACEDONIA / MACÉDOINE DU NORD</p>	<p>Mr Dušan TOMŠIČ Apologised / Excusé Ministry of Labour and Social Policy</p>

NORWAY / NORVÈGE	<p>Ms Maria Brit ESPINOZA Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families</p>
POLAND / POLOGNE	<p>1. Ms Magdalena BOCHIŃSKA Chief Specialist Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p> <p>2. Ms Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims' Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice</p>
PORTUGAL / PORTUGAL	<p>Ms Maria José CASTELLO-BRANCO VICE-CHAIRPERSON / <i>VICE-PRÉSIDENTE</i></p> <p>Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice</p>
ROMANIA / ROUMANIE	<p>Ms Alina ION Apologised / Excusée</p> <p>Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice</p>
RUSSIAN FEDERATION / FÉDÉRATION DE RUSSIE	<p>1. Ms Larisa FALKOVSKAYA Director Department for Children's Rights Protection State Policy Ministry of Education</p> <p>2. Ms Anastasia AKKURATOVA Deputy Director Department for Children's Rights Protection State Policy Ministry of Education</p> <p>3. Ms Olga OPANASENKO Counsellor Department for Humanitarian Cooperation and Human Rights European Division Ministry of Foreign Affairs</p> <p>4. Mr Aleksey VINOKUROV Deputy Director for the Development of Mediation and Support of International Legal Issues, Federal State Center for the Protection of the Rights and Interests of Children</p> <p>5. Ms Anastasia ATABEKOVA Full Professor, Dr. Sc. In Comparative Linguistics, LLM in Criminal Proceedings RUDN Vice-Rector for Multilingual Development Head of Foreign Languages Department, Institute of Law Peoples' Friendship University of Russia – RUDN University</p>

	6. Ms Maria MARKELOVA Centre for the protection of children's rights and interests
SAN MARINO / SAINT-MARIN	Ms Giulia SANTI Directorate of Legal Affairs Department of Foreign Affairs
SERBIA / SERBIE	Mr Stevan POPOVIĆ Independent Advisor Family Protection Department Ministry for Family Protection and Demography
SLOVAK REPUBLIC / RÉPUBLIQUE SLOVAQUE	Ms Petra GRZNAROVA National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family
SLOVENIA / SLOVÉNIE	Mr Klemen PRINCES Undersecretary Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice
SPAIN / ESPAGNE	Ms Ana Victoria ROJO ALONSO Prosecutor and Adviser to the Directorate General of the Public Service of Justice Ministry of Justice
SWEDEN / SUÈDE	Ms Camilla MOLIN Desk Officer Division for Discrimination Issues, Human Rights and Child Rights Policy Ministry of Employment
SWITZERLAND / SUISSE	Mme Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police
TUNISIA / TUNISIE	1. Mme Faten SEBEI Apologised / Excusée Juge de 3 ^{ème} grade Chargée de mission au Cabinet de la Ministre Bureau de suivi du travail gouvernemental et parlementaire Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées 2. Mme Jamila BETTAIEB Directrice des droits des enfants Ministère de la Femme, de la Famille et des Personnes âgées
TURKEY / TURQUIE	Mr İlhan YÜCEL Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice

UKRAINE / UKRAINE	Ms Svitlana ILCHUK Director Legal Support and Monitoring of the Implementation of the UN Convention on Children's Rights Ministry of Social Policy
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	Ms Rosa SINCLAIR WILSON International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Public Safety Group Home Office

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS
AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Mme Alessandra AULA Apologised / Excusée Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance (BICE) Genève, Suisse
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente Mme Lorena ALVARADO QUEZADA Apologised / Excusée Adjointe à l'Observateur Permanent Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente

**STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION /
ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION**

MOROCCO / MAROC	1. M. Abderrazzak ADNANI Apologised / Excusé Chef de la Division de l'Enfance Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille 2. Mme Lamiaa BEGHIEL Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEP Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Egalité et de la Famille
------------------------	---

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

COUNCIL OF THE BALTIC SEA STATES (CBSS) / CONSEIL DES ÉTATS DE LA MER BALTIQUE (CEMB)	Ms Olivia LIND HALDORSSON Head of the Children at Risk Unit	Apologised / Excusée
EUROPEAN NETWORK OF NATIONAL HUMAN RIGHTS INSTITUTIONS (ENNHRI) / RÉSEAU EUROPÉEN DES INSTITUTIONS NATIONALES DES DROITS DE L'HOMME (REINDH)	Ms Debbie KOHNER Secretary General Permanent Secretariat	Apologised / Excusée
EUROPEAN NETWORK OF OMBUDSMANS FOR CHILDREN (ENOC) / RÉSEAU EUROPÉEN DES OMBUDSMANS POUR ENFANTS (ENOC)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
EUROPEAN PARLIAMENT / PARLEMENT EUROPÉEN	Mr Emilio PUCCIO Secretary General European Parliament Intergroup on Children's Rights	Apologised / Excusé
EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE	1. Mr Antonio LABRADOR JIMENEZ Policy Officer – Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission 2. Ms Annette CASSAR Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission	Apologised / Excusé
EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS (FRA) / AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPEENNE (FRA)	Ms Astrid PODSIADLOWSKI Head of Child Rights Sector Equality and Citizens Rights Department	Apologised / Excusée
EUROPOL	Mr Anton Toni KLANČNIK Specialist in AP Twins O3 European Cybercrime Centre (EC3)	
INTERNATIONAL ORGANISATION OF LA FRANCOPHONIE (IOF) / ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)	Mme Delphine COUVEINHES-MATSUMOTO Spécialiste de programme Direction « affaires politiques et gouvernance démocratique » (DAPG)	Apologised / Excusée

INTERNATIONAL TELECOMMUNICATION UNION (ITU) / UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS (UIT)	Ms Carla LICCIARDELLO Corporate Strategy Division	Apologised / Excusée
INTERPOL	Mr Uri SADEH Coordinator Crimes against Children Unit VCO/Organized and Emerging Crime Directorate	Apologised / Excusé
UNICEF	1. Mr Artashes MIRZOYAN Partnerships Advisor Europe & Central Asia Regional Office (ECARO) 2. Ms Ina VERZIVOLLI Child Protection Specialist Europe & Central Asia Regional Office (ECARO)	Apologised / Excusé Apologised / Excusée
UNITED NATIONS HIGH COMMISSIONER FOR REFUGEES (UNHCR) / HAUT COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES RÉFUGIÉS (HCR)	1. Mr Andreas WISSNER UNHCR Representative to the European Institutions in Strasbourg 2. Ms Delphine LENEUTRE Legal Associate / Associée juridique UNHCR Representation to the European Institutions in Strasbourg	Apologised / Excusé Apologised / Excusée
UNITED NATIONS SPECIAL RAPPORTEUR ON THE SALE AND SEXUAL EXPLOITATION OF CHILDREN / RAPPORTEUSE SPÉCIALE DES NATIONS UNIES SUR LA VENTE ET L'EXPLOITATION SEXUELLE D'ENFANTS	Ms Mama Fatima SINGHATEH Special Rapporteur on the sale and sexual exploitation of children, including child prostitution, child pornography and any other child sexual abuse material	Apologised / Excusée
WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	Mr Jonathon PASSMORE Programme Manager - Violence and Injury Prevention World Health Organization Regional Office for Europe	Apologised / Excusé

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

ADVISORY COUNCIL ON YOUTH / CONSEIL CONSULTATIF SUR LA JEUNESSE	Awaiting nomination / Nomination en attente
--	--

CONFERENCE OF INGOS OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONFÉRENCE DES OING DU CONSEIL DE L'EUROPE	Mr Gerhard ERMISCHER President of the Conference of INGOs	Apologised / Excusé
CONGRESS OF LOCAL AND REGIONAL AUTHORITIES OF THE COUNCIL OF EUROPE / CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Brigitte van den BERG Netherlands Rapporteur for Children's Rights	Apologised / Excusée
COUNCIL OF EUROPE COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS / COMMISSAIRE AUX DROITS DE L'HOMME DU CONSEIL DE L'EUROPE	Ms Dunja MIJATOVIĆ Commissioner for Human Rights	Apologised / Excusée
CYBERCRIME CONVENTION COMMITTEE (T-CY) / COMITÉ DE LA CONVENTION SUR LA CYBERCRIMINALITÉ (T-CY)	Ms Cristina SCHULMAN Chair of the T-CY Legal Adviser Directorate International of Law and Judicial Cooperation Ministry of Justice Bucharest, Romania	Apologised / Excusée
EUROPEAN COMMITTEE ON CRIME PROBLEMS (CDPC) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)	Awaiting nomination / Nomination en attente	
EUROPEAN COMMITTEE ON LEGAL CO- OPERATION (CDCJ) / COMITÉ EUROPÉEN DE COOPÉRATION JURIDIQUE (CDCJ)	Awaiting nomination / Nomination en attente	

GOVERNMENTAL COMMITTEE OF THE EUROPEAN SOCIAL CHARTER AND THE EUROPEAN CODE OF SOCIAL SECURITY (T-SG) / COMITÉ GOUVERNEMENTAL DE LA CHARTE SOCIALE EUROPÉENNE ET DU CODE EUROPÉEN DE SECURITÉ SOCIALE (T-SG)	Awaiting nomination / Nomination en attente
PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	M. Jean-Pierre GRIN Apologised / Excusé Vice-président de la Sous-commission sur les enfants Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable
STEERING COMMITTEE FOR HUMAN RIGHTS (CDDH) / COMITÉ DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME (CDDH)	Awaiting nomination / Nomination en attente

OBSERVERS / OBSERVATEURS
NON-GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES

ECPAT INTERNATIONAL	1. Ms Stana BUCHOWSKA Regional Coordinator for Eastern Europe and Central Asia 2. Ms Dorothea CZARNECKI Acting Executive Director/Director of Programmes 3. Ms Zsuzsanna RUTAI Independent Consultant
eNACSO (European NGO Alliance for Child Safety Online)	Mr Miguel TORRES GARCIA Apologised / Excusé Deputy CEO/Chief Operation Officer Child Focus Belgium
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Ms Katerina MELISSARI Child Protection Coordinator

INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	M. Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe	Apologised / Excusé
MISSING CHILDREN EUROPE	1. Ms Aagje IEVEN Secretary General	Apologised / Excusée
	2. Ms Louise BONNEAU Senior Policy and Advocacy Officer	Apologised / Excusée
	3. Ms Cloë ROSSENBACKER Policy and Programmes Intern	
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Ms Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland	

OTHER STAKEHOLDERS / AUTRES PARTIES PRENANTES

INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	1. Mr Denton HOWARD Executive Director	
	2. Ms Katarzyna STACIWA	
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	1. Mr Michael TUNKS Senior Policy and Public Affairs Manager	Apologised / Excusé
	2. Ms Abigail FEDOROVSKY Policy and Public Affairs Assistant	
WePROTECT Global Alliance	1. Mr Iain DRENNAN Executive Director	Apologised / Excusé
	2. Ms Chloe SETTER Head of Policy	

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Ms Yulia PERERVA Secretary to the Committee / Secrétaire de la commission	Apologised / Excusée
---	---	-----------------------------

Office of the Commissioner for Human Rights / Bureau de la Commissaire aux droits de l'homme

Division I / Division I	Ms Charlotte ALTENHÖNER-DION Adviser / Conseillère	Apologised / Excusée
--------------------------------	--	-----------------------------

Office of the Secretary General's Special Representative on Migration and Refugees / Bureau du représentant spécial du Secrétaire Général sur les migrations et les réfugiés

SRSG on Migration and Refugees / RSSG sur les migrations et les réfugiés	Ms Carolina LASEN DIAZ Legal Adviser / Conseillère juridique
---	--

DGI: Directorate General Human Rights and Rule of Law / DGI: Direction générale Droits de l'Homme et Etat de droit

Cybercrime / Cybercriminalité	Mr Alexander SEGER Executive Secretary Cybercrime Convention Committee (T-CY) / Secrétaire exécutif du Comité de la Convention sur la cybercriminalité (T-CY)
--------------------------------------	--

Division for Legal Co-operation / Division pour la Coopération juridique	Mr Philippe KRANTZ Legal Officer / Juriste
---	--

DGII: Directorate General of Democracy / DGII: Direction Générale de la Démocratie

Directorate of Anti-discrimination / Direction de l'anti-discrimination

Children's Rights and Sport Values Department / Service des Droits des Enfants et des Valeurs du Sport

Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Regina JENSDÓTTIR Head of Division / Chef de Division
Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Ms Maren LAMBRECHT-FEIGL Programme Officer / Responsable de programme

Children's Rights Division - Co-operation Projects / Division des droits des enfants - Projets de coopération	Ms Zaruhi GASPARYAN Senior Project Officer / Responsable principale de projet
--	---

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Ms Gioia SCAPPUCCI Executive Secretary to the Lanzarote Committee / Secrétaire exécutive du Comité de Lanzarote
---	--

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Mr Mikaël POUTIERS Secretary to the Lanzarote Committee / <i>Secrétaire du Comité de Lanzarote</i>
Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Ana GUERREIRO Policy Advisor / <i>Conseillère en politiques</i>
Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Faustine LABBADI Policy Officer / <i>Chargée de mission</i>
Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / <i>Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote</i>	Ms Corinne CHRISTOPHEL Apologised / Excusée Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Ms Clarissa WORSDALE
Ms Bettina LUDEWIG
Ms Kamal ZIMMERMANN (30/11 + 1-2/12)